



Congé de restructuration : quel salaire ?

Par **GUILLEUX**, le **22/12/2011** à **12:34**

Bonjour,

Je suis ouvrier D'ETAT au ministère de la Défense. Je bénéficie d'un congé de restructuration de 6 mois 1/2 pour partir en formation. Ma question est : est ce que je toucherais mon salaire net actuel qui comprend une indemnité de transport + une prime de rendement ou alors qu'en est il ?

Merci de pouvoir me donner une réponse.